



Avis et rapports du Haut Conseil de la santé publique

Les avis et rapports du HCSP publiés d'avril à juin 2019

9 AVRIL 2019

● Indications des interventions non pharmaceutiques contre les maladies transmissibles

Pour limiter la diffusion des maladies transmissibles, le HCSP définit les principales interventions non pharmaceutiques, c'est-à-dire celles qui s'appliquent lorsque ni médicament ni vaccination efficaces ne sont disponibles et/ou n'existent. Ces interventions comprennent la recherche et le suivi de contacts, l'éviction des collectivités ou des lieux publics et la quarantaine à domicile ou en structure dédiée. Elles concernent des personnes asymptomatiques, contacts de malades ou exposées à un risque d'infection.

Le HCSP indique les éléments à prendre en considération pour la mise en œuvre de ces mesures, notamment de la quarantaine. Les freins et les facteurs pouvant aider à leur mise en place sont précisés. Des fiches détaillent, pour des agents infectieux visés par le règlement sanitaire international, les caractéristiques épidémiologiques à prendre en compte et les interventions à privilégier selon l'agent en cause.

Sur le plan juridique et éthique, les mesures prises doivent trouver un équilibre entre l'intérêt de la collectivité et les droits des individus, et être conformes aux lois nationales et traités internationaux.

Le HCSP préconise que l'information du public et des personnes contacts soit élaborée et diffusée en s'appuyant sur une expertise professionnelle, et que les différents

professionnels amenés à intervenir auprès des personnes contacts soient formés.

Des fiches présentant les indications, les modalités de mise en œuvre et les obstacles et facteurs d'acceptabilité de chacune des interventions complètent le document.

21 MAI 2019

● Recommandations sanitaires 2019 pour les voyageurs (à l'attention des professionnels de santé)

Ces recommandations sont mises à jour chaque année par le Haut Conseil de la santé publique, en tenant compte du calendrier vaccinal, des données du Centre national de référence du paludisme, de Santé publique France, de l'Agence nationale de sécurité des médicaments et des produits de santé et de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail. Elles concernent tous les voyageurs, quelles que soient les destinations, la raison et les conditions de leurs voyages. Elles rappellent l'importance, pour prévenir les maladies liées aux voyages, de la vaccination, de la chimioprophylaxie du paludisme, des mesures de protection contre les moustiques et autres arthropodes, des mesures d'hygiène alimentaire et de lavage des mains. Elles précisent les risques liés aux transports, à l'environnement, dont la pollution atmosphérique, et à certaines situations. Les précautions à prendre, avant et pendant le voyage, en fonction des personnes (âge,

grossesse, pathologie préexistante, besoin de médicaments, etc.) sont détaillées. Enfin, le chapitre consacré à la prévention de la dissémination de maladies infectieuses au retour du voyage a été largement remanié. Les recommandations sont publiées dans le *Bulletin épidémiologique hebdomadaire (BEH)* du 21 mai 2019.

23 MAI 2019

● Virus West Nile : mesures pour la sécurité des transfusions et des greffes

Le HCSP émet dix préconisations à adopter en 2019 en matière de prévention de la transmission du virus West Nile (WNV) par la transfusion sanguine ou par la greffe. L'objectif est de disposer d'une stratégie opérationnelle avec des mesures qui concilient les impératifs de sécurité sanitaire et de maintien de l'autosuffisance pour les produits sanguins labiles et de disponibilité pour les greffons. Ces préconisations sont déclinées pour les produits sanguins labiles d'une part, et pour les organes, tissus, cellules d'autre part, en fonction des alertes à l'étranger ou en France. Par exemple, à partir du 1^{er} juin 2019, pour tout candidat au don de sang de retour d'un séjour d'un des vingt pays ou d'une des onze régions à risque, un ajournement de vingt-huit jours ou un test par diagnostic génomique viral (DGV) du WNV est mis en œuvre. Cette liste est actualisée en fonction de la situation épidémiologique au cours de la saison de circulation du WNV, jusque fin novembre. Pour les alertes en France, le diagnostic

génomique viral WNV « en pools de 6 » est mis en place à partir du 1^{er} juillet pour les donneurs de sang prélevés dans les Alpes-Maritimes. Pour les organes, tissus, cellules, les recommandations de l'Agence de la biomédecine pour les donneurs habitant ou ayant séjourné dans le département, la région ou le pays concerné, sont mises en œuvre.

Ces avis et rapports sont consultables sur www.hcsp.fr